

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 A 20 H 30

Date de la convocation : 17 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombres de membres excusés : 2

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P.- VIAL F. - Mesdames TRICAUD M. - BARROUX V. - MOREL P.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F.

ABSENT : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PALLUAT DE BESSET Didier

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur PALLUAT DE BESSET Didier est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2023 ;
- Demandes de subventions : Aménagement de la Place Saint Cyr ;
- Présentation du projet de la Micro-crèche ;
- Point sur la Chapelle Saint Sulpice ;
- Divers :
 - PLUi
 - Déchets
 - La Jussie
 - Départ en retraite

1 – Aménagement de la Place Saint Cyr : Demandes de subventions (Département, Région, Etat)

Délibération N°DEL2023-10-31 : Enveloppe territorialisée départementale 2024

Délibération N°DEL2023-10-32 : Enveloppe régionale

Délibération N°DEL2023-10-33 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans la continuité des travaux d'aménagement du centre-bourg, Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente à l'assemblée les plans des travaux prévus pour l'aménagement de la Place Saint-Cyr et le projet d'éclairage de la place. Monsieur Gilles PONVIANNE présente ensuite plusieurs devis (service études et travaux, voirie, déplacement et nettoyage de la Croix, mobilier urbain, paysagiste) pour un montant total de 211 627.35 € HT. Les travaux concernant l'éclairage public et les voiries communautaires pourront être pris sur le budget des enveloppes communales à Loire Forez Agglomération. Il rappelle également que la commune a passé une convention avec le service Etudes et Travaux de Loire Forez Agglomération qui se charge du montage administratif du dossier et du suivi de chantier.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre de l'enveloppe territorialisée départementale 2024, au titre de l'enveloppe régionale et au titre de la DETR pour aider aux travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr, pour un maximum de 80% du coût du projet. Un rendez-vous avec le Département a eu lieu en septembre pour présenter le projet aux référents du secteur.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces trois demandes de subventions.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

2 – Présentation du projet de la Micro-crèche

Madame Magali TRICAUD, adjointe, expose au Conseil que la commune a été contacté pour un projet d'implantation d'une micro-crèche. Une rencontre a eu lieu en septembre. Cette structure pourrait accueillir jusqu'à 12 enfants pour 4 salariés. Le terrain est trouvé et il y a de la demande sur le secteur puisque certains parents ne souhaitent pas mettre leurs enfants à l'école de Ste-Foy-St-Sulpice par manque de moyens de garde (assistantes maternelles ou crèche) sur la commune. Ce projet reste à valider par Loire Forez Agglomération, qui a la compétence Petite Enfance, et la CAF de la Loire. Une rencontre avec la référente de secteur est prévu début novembre.

A titre indicatif, Madame Magali TRICAUD informe le Conseil de l'effectif prévisionnel de la classe de Petite et Moyenne Sections : 31 enfants pour la rentrée prochaine.

3 – Chapelle Saint-Sulpice

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, informe le Conseil qu'une association a été créée : « Les Amis de la Chapelle Saint-Sulpice », dont les membres sont :

Président : Didier PALLUAT DE BESSET
Trésorière : Paulette MOREL
Secrétaire : Lydie PONVIANNE

Vice-Président : Gilles PONVIANNE
Vice-Trésorière : Anne PALLUAT DE BESSET
Vice-Secrétaire : Dominique THIVOLET

Les statuts ont été envoyés en Préfecture.

Monsieur Didier PALLUAT DE BESSET, conseiller, donne lecture d'un historique de la Chapelle Saint-Sulpice. Un rendez-vous à la Diana aura lieu en novembre. L'association Les Amis de la Chapelle Saint-Sulpice compte une vingtaine d'adhérents qui souhaitent s'investir dans ce projet. La prochaine réunion se tiendra le 9 novembre 2023 afin de définir un projet à la Chapelle après la rénovation. Un architecte du patrimoine a été contacté.

4 – Divers

➤ **PLUi :**

Monsieur Gilles POINVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil les différentes étapes du travail autour du PLUi à 87 communes. Monsieur Patrice VERCHERAND, conseiller, expose au Conseil le contenu des réunions, les réflexions collectives qui ont été menées. La phase d'élaboration étant presque terminée, la prochaine étape sera les débats des conseils municipaux et du conseil communautaire quant au Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il faudra faire preuve de vigilance sur les prochains avis à donner.

➤ **Déchets :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place prochaine de la TEOMI – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, qui variera en fonction du nombre de levées. Une réunion, réservée aux élus, à ce sujet aura lieu à St-Etienne-Le-Molard le 16 novembre à 19h.

➤ **La Jussie :**

Monsieur André REBOUX, conseiller, expose au Conseil le contenu de la formation « Reconnaissance de la Jussie à grandes fleurs » qui a eu lieu le 10 octobre à Arthun. L'objectif de la formation était de former le maximum de personnes en lien avec la gestion des étangs à savoir reconnaître la jussie, afin d'en limiter au maximum la propagation sur les plaques d'étangs du secteur. Il y a déjà quelques étangs colonisés sur la commune. Il faut faire attention à ne pas contaminer d'autres étangs, notamment lors de la fête des Etangs.

➤ **Départ en retraite :**

Monsieur le Maire informe du départ en retraite à venir de l'employé communal au 31 mai 2024. Un recrutement est à prévoir pour un poste à temps plein.

8 – Dates à retenir

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 15 décembre 2023 à 20h30
- 05/11/2023 à 10h30 : Visite école et mairie pour état des fenêtres
- Commémoration du 11 novembre : 11h30 devant le Monument aux morts
- Vœux 2024 : Dimanche 14 janvier 2024 à la Salle des Fêtes

- Prévoir une date sur 2024 pour visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat

Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

Clôture de la séance à : 22 heures 15.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Didier PALLUAT DE BESSET,

Secrétaire de séance :